

# ÉMOTION

Les relations privées atteignent d'ordinaire leur apogée à l'occasion d'un décès. C'est qu'il est d'obligation morale de respecter un mort; c'est une question de civilité — entendez par là que cela n'engage à rien. La politesse des hommes politiques n'échappe pas à cette règle. Les polémiques cessent quand l'un des polémistes disparaît, l'autre reconnaissant, avec un sourire gêné, que son adversaire n'était pas si méprisable qu'il avait feint de le penser. Bref, la maxime est qu'il ne faut pas cracher sur les tombes.

Verwoerd est donc mort assassiné. Il a aidé en cela ceux qui ont dû « confectionner » les messages de condoléances. Un homme tué par un autre homme, cela est triste, et, à l'image de Couve de Murville, il faut être « très ému par la mort tragique du Dr Verwoerd ». N'oubliez pas d'insister sur le tragique, car, à lui seul, il permet d'oublier qu'au pays du malheureux défunt, la mortalité infantile, pour les enfants de Noirs, est de 30 % (avec des pointes de 70 % à East-London), que la durée moyenne de vie pour les Africains est de 43 ans, qu'il est interdit pour un Blanc d'avoir des relations sexuelles avec ce qu'un juge afrikaner appelle délicatement « une créature de teint cuivré », que les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits, que les Noirs sont parqués dans des ghettos, et que sous le gouvernement de feu Verwoerd on en a assassiné des tas sur la mort desquels personne ne s'est ému. Peu importe : Verwoerd est mort, paix à son âme !

Le même humanisme qui permet de détourner pudiquement les yeux de la réalité d'Afrique du Sud donne droit aux hommes qui respectent la loi et l'ordre de voir leur sensibilité s'émouvoir. C'est que le froid du couteau qui l'a tué, tous les puissants en ont eu le frisson. Quant à la solution du problème sud-africain, comme celle du problème noir aux U.S.A., elle ne dépend heureusement pas de l'émotion de Couve de Murville, de Wilson ou de Johnson.

J. REIER.

## GUATEMALA :

# Les "Posadistes" exclus du M.R.-13

Le Comité exécutif international de la IV<sup>e</sup> Internationale, instance suprême du Parti mondial de la Révolution socialiste entre deux Congrès mondiaux, a publié récemment la déclaration suivante, concernant certains événements du mouvement révolutionnaire guatémaltèque.

Le Comité exécutif international de la IV<sup>e</sup> Internationale a pris connaissance d'un communiqué de la Direction nationale du Mouvement révolutionnaire du 13 novembre (M.R.-13) du Guatemala, en date du 13 mai 1966, annonçant l'exclusion de trois membres du sein de ce mouvement et sa décision de « rompre tout lien avec la IV<sup>e</sup> Internationale ». Sous ce nom est en fait visé le groupe dirigé par Posadas, auquel appartenaient les trois exclus; ceux-ci auraient utilisé au profit de leur organisation, et selon un plan établi par celle-ci, des fonds appartenant au M.R.-13.

Le communiqué du M.R.-13 mentionne que la décision a été précédée par la tenue d'un tribunal populaire révolutionnaire constitué de dirigeants du M.R.-13 et de représentants de guérillas, de milices et de comités paysans, que les accusés ont pu s'exprimer sans contrainte devant ce tribunal, qu'ils ont reconnu les faits, ajoutant qu'ils avaient agi non pour leur bénéfice personnel mais pour l'organisation à laquelle ils appartiennent, qu'ils avaient exposé leurs conceptions politiques devant le tribunal qui ne les a pas discutées. Le communiqué attribue la conduite des accusés à leur « sectarisme ». Il affirme la « décision inébranlable » du M.R.-13 de « continuer la lutte armée pour le programme de la révolution socialiste ». Le communiqué est rédigé dans un ton serein, ne contient aucun propos injurieux à l'égard des exclus, et il permet de penser que le tribunal a fonctionné suivant les règles de la démocratie prolétarienne.

Une déclaration des « posadistes » mexicains qui vient d'être publiée ne conteste d'ailleurs pas le fait.

Le Comité exécutif de la IV<sup>e</sup> Internationale rappelle que le groupe Posadas a été exclu de la IV<sup>e</sup> Internationale il y a plusieurs années. Son utilisation frauduleuse du nom de la IV<sup>e</sup> Internationale avait été publiquement dénoncée en juin 1962 dans les termes suivants :

« Le Comité exécutif international et le Secrétariat international de la IV<sup>e</sup> Internationale déclare que l'information publiée par certains journaux latino-américains concernant une soi-disant Conférence extraordinaire de la IV<sup>e</sup> Internationale qui aurait « désigné un

# RÉVOLUTION AGRAIRE? NON, POUDRE AUX YEUX!

Ainsi, réforme agraire et nouvelle organisation communale vont enfin sortir de la phase des promesses à terme.

Le déficit en blé (8 millions de quintaux), qui n'est pas dû entièrement à la sécheresse, et la pression des syndicats, ne sont sans doute pas étrangers à la chose, à la faveur de quoi, d'ailleurs, les hommes du 19 juin semblent compter faire passer sans trop de difficultés le procès des leaders de l'O.R.P. et le nouveau code des investissements.

## ENRICHISSEZ-VOUS !

Celui-ci vise, à court terme, à rassurer l'épargne locale, c'est-à-dire bourgeois et petits-bourgeois algériens et, à plus longue échéance, les capitalistes étrangers que la récente nationalisation des mines avait quelque peu effrayés.

« Le nouveau code, écrit *El Moudjahid* (l'organe du F.L.N.)... permet aux possédants de capitaux qui les investiraient d'en retirer les bénéfices substantiels qu'ils sont en droit d'attendre. D'autre part, le gouvernement leur donne la garantie ferme d'être à l'abri d'une nationalisation intempestive tout en bénéficiant d'avantages fiscaux très intéressants. A toutes ces données il faut ajouter, pour les étrangers, le droit de transfert d'une partie raisonnable de leurs bénéfices. »

Pour les « petits investissements » (jusqu'à 500.000 DA, soit 500.000 F actuels) l'agrément sera donné par le préfet. Pour

les autres, la demande devra être adressée à l'Etat (Commission nationale des investissements, dépendant des services du Plan) dont le code prévoit éventuellement l'association avec les porteurs de capitaux dans des sociétés d'économie mixte.

L'orientation vers un capitalisme d'Etat caractérisé est donc des plus nettes.

## UNE REVOLUTION QUI INDEMNISE

La réforme agraire est qualifiée de « révolution agraire ». La nouvelle organisation communale, qui doit, en principe, jouer un rôle important dans sa réalisation, est présentée comme destinée à liquider les structures héritées du colonialisme pour instaurer en Algérie une démocratie exemplaire. On verra que ce sont là de faux semblants et qu'en fait l'une et l'autre procèdent également d'une orientation foncièrement anti-démocratique.

principe que toute récupération ouvre au propriétaire un droit à l'indemnisation assurée et garantie par l'Etat. Celle-ci s'effectuera en bons du Trésor, nominatifs et non mobilisables avant 15 ans à dater de l'expropriation. Le nominal du titre étant payable à échéance de 15 ans, il n'en faudra pas moins verser chaque année les intérêts à tous les propriétaires expropriés, et sans distinguer selon la nature de ceux-ci. Ainsi, sans toujours en avoir bien conscience, les bénéficiaires théoriques de la réforme continueront in-

## L'ARBITRAIRE

« Trois ans à peine après l'indépendance, deux ans après l'adoption de la constitution de la République algérienne démocratique et populaire, on torture de nouveau en Algérie. Comment et pourquoi ? C'est ce que nous indique le texte de Bachir Hadj Ali. Démocrates, révolutionnaires, lisez-le. »

Ces quelques lignes de la préface d'Hocine Zahouane doivent suffire pour inciter à lire « l'Arbitraire » de Bachir Hadj Ali, livre beau et nécessaire (1).

Il comporte aussi une introduction de Mohamed Harbi.

Au moment où on annonce qu'ils vont être jugés, connaissez un peu de ces hommes par ce livre...

Et puis, ce qu'ils disent est important...

Albert ROUX

(1) Aux Editions de Minuit.

directement d'assurer une aisance plus que confortable aux anciens seigneurs de la terre qui pourront... se reconverter en bureaucrates dans les organismes d'Etat chargés de contrôler et orienter, par le crédit notamment, le développement des

## PLUS DE POUVOIR AUX COMMUNES

Transferts de terres et expropriations doivent être décidés au niveau des communes. En apparence, c'est une garantie de démocratie. Mais en apparence seulement. En effet, l'organe chargé de l'opération sera présidé par le représentant du Parti dans la commune. Il comprendra en outre :

— les représentants locaux des administrations de l'Etat principalement intéressées aux réalisations ;

— des représentants des agriculteurs de la commune désignés par le Parti.

Enfin, le secrétariat du conseil communal sera assuré par les services locaux du ministère chargé de la réforme agraire. Tout cela ne laisse guère de place à l'initiative populaire.

Sans doute y a-t-il les autres activités de la commune, dont on dit qu'elles seront considérables. Mais :

— les élections aux conseils communaux seront organisées par le Parti ;

— les listes de candidats seront établies par le Parti ;

— le Parti présentera une seule liste de candidats par commune.

Et, dans un pays où ceux qui détiennent le pouvoir s'en sont emparé au moyen d'un putsch militaire, le Parti, émanation du groupe dirigeant, n'est pas précisément l'instrument idéal de la volonté populaire.

## EST-CE A DIRE... ?

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à espérer pour longtemps, en Algérie ? Non ! certes ! On ne peut tromper tout le monde tout le temps. Les Algériens ne se seraient pas battus avec autant d'ardeur contre le colonialisme s'ils n'avaient le sens de la justice. Le développement, envisagé, de l'autogestion et de la coopération, même sous contrainte bureaucratique, ne peut manquer de favoriser les réactions collectives aux empiètements du pouvoir. Les « indications utiles » sollicitées des communes par les « autorités de l'Etat », pour l'établissement du plan, pourraient bien, quelque jour, devenir des « cahiers de doléances » d'un 1789 socialiste.

Louis BRATES.

# BOUDIAF

Nous n'avons pas été d'accord avec le Boudiaf du « groupe de Tizi Ouzou ». Nous avons déploré qu'il ne prenne pas, en 1962, la place qui lui était offerte au bureau politique du F.L.N. Nous avons tenu l'aventure du P.R.S., dont il fut l'un des principaux instigateurs, pour ce qu'elle était : une aventure. Enfin, nous ne considérons pas qu'il fut correct, après le 19 juin 1965, de mettre Boumedienne et Ben Bella « dans le même sac », comme il n'avait que trop tendance à le faire.

Nous n'en avons que plus de satisfaction à reconnaître que ses positions d'aujourd'hui ne portent plus la marque du sectarisme et de l'absence de réalisme que nous critiquions naguère.

Le Bulletin de liaison du Comité de défense de la Révolution, qu'il impulse, et surtout sa Seconde lettre ouverte aux Algériens, datée du 20 juillet 1966, qui sont en vente chez Maspéro (« la Joie de lire », rue Saint-Séverin), révèlent un louable souci d'analyser de façon minutieuse la situation algérienne et de mettre en avant des mots d'ordre susceptibles d'ouvrir une issue positive.

Ceux-ci s'inscrivent dans la double perspective de la construction d'un parti d'avant-garde capable de diriger les luttes et d'un syndicalisme « fort, autonome et démocratique ».

La défense de l'autogestion occupe une place importante dans cet ensemble, de même que les mots d'ordre tendant à l'intégration des masses paysannes et à l'intégration des intellectuels, des jeunes, et des femmes dans le processus révolutionnaire.

La Seconde lettre rejette expressément le « mythe de l'action armée » aussi bien que le régionalisme.

Condamnant sans ambiguïté le régime du 19 juin : « pouvoir réactionnaire », et soulignant « la vertu de l'unité », elle proclame que celle-ci ne peut se faire dans la confusion, avec des « opposants réactionnaires », mais seulement sur un programme et avec un contenu capable de sceller « l'alliance révolutionnaire des ouvriers et des paysans ».

Cette Seconde lettre nous paraît une base utile pour une discussion fructueuse au sein de l'opposition algérienne.

C'est pour cela que nous avons jugé nécessaire d'en parler, comme nous le ferons, le cas échéant, pour des textes émanant d'autres opposants et susceptibles de concourir au rassemblement sur une base révolutionnaire de classe de l'opposition algérienne.

L. B.